

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1868-1869.

### Projet de Loi qui alloue au Département des Travaux publics des crédits spéciaux à concurrence de 6,553,000 francs.

(Voir les Nos 129 et 169 de la Chambre des Représentants.)

### LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département des Travaux publics des crédits spéciaux à concurrence de 6,635,000 francs, pour solder les dépenses à résulter des travaux énumérés ci-après :

#### § 1<sup>er</sup>. PONTS ET CHAUSSEES.

##### A. ROUTES ET BATIMENTS CIVILS.

1° Démolition et reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve et sur l'Ourthe . . . . .	500,000
2° Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés, et subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations . . .	400,000
3° Achat d'immeubles : A. à Bruges et à Arlon, pour le service des directions provinciales des contributions directes, douanes et accises ; B. à Bruxelles, pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. — Travaux d'appropriation et de restauration à exécuter à ces propriétés . . . . .	470,000

C. Agrandissement des locaux du Palais de la Nation pour le service de la Chambre des Représentants . . . . .	83,000	
4 <sup>o</sup> Travaux d'appropriation d'une partie des locaux du Jardin botanique, à Bruxelles, pour l'exposition triennale des beaux-arts de 1869.— Indemnité à la Société royale d'horticulture pour l'occupation de ces locaux . . . . .	55,000	
5 <sup>o</sup> Construction, aux musées de Bruxelles, de deux locaux destinés à l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle . . . . .	125,000	
	<hr/>	1,655,000

**B. TRAVAUX HYDRAULIQUES.**

6 <sup>o</sup> Travaux de raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin de commerce à Ostende. — Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. — Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende . . . . .	80,000	
7 Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. . . . .	350,000	
8 <sup>o</sup> Établissement d'embarcadères au quai du Rhin, le long de l'Escaut, à Anvers . . . . .	50,000	
9 <sup>o</sup> Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre, dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi . . . . .	380,000	
	<hr/>	860,000

**§ 2. CHEMINS DE FER ET TÉLÉGRAPHES.****A. CHEMINS DE FER.**

10 <sup>o</sup> Continuation des travaux de raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles . . . . .	500,000	
11 <sup>o</sup> Travaux de parachèvement sur l'ensemble du réseau de l'État . . . . .	3,500,000	
	<hr/>	4,000,000

**B. TÉLÉGRAPHES.**

12 <sup>o</sup> Extension des lignes et des appareils télégraphiques . . . . .	160,000	
Total. . . . fr.	<hr/>	<u>6,655,000</u>

**ART. 2.**

Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires du budget.

Bruxelles, le 5 juin 1869.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,  
(Signé) VANHUMBÉCK.*